



Taxi Expert et Aide Expert Plus
8052, St-Michel bureau 3
Montréal (Québec) H1Z 3E1
514 374-7171



Historique

Touché par les problèmes d'isolement engendrés, entre autres, par la problématique des déplacements pour les individus à mobilité réduite, l'entrepreneur, Edouard Chery, a pris l'initiative de fonder les compagnies Taxi Expert et Aide Expert Plus, volet destiné au transport adapté, pour leur venir en aide.

Objectifs

- Desservir les personnes à mobilité réduite avec diligence et courtoisie
- Reconnaître les valeurs humaines des individus aux prises avec une incapacité physique et/ou intellectuelle
- Offrir un service accessible, tout comme l'est le taxi conventionnel

Services

Transports

- Adaptés (mini van modifié)
- Accessibles (berlines)
- Écoliers

Accompagnateurs

- Funérailles
- Mariages
- Visites médicales





Taxi Expert et Aide Expert Plus
8052, St-Michel bureau 3
Montréal (Québec) H1Z 3E1
514 374-7171



Faits Saillants

Le résultat des ateliers sur le sujet *Vers la planification stratégique 2011 – 2013*, a débouché sur des propositions qui ont été déjà envisagées par Taxi Expert pour ce qui est du développement de l'industrie ; le partenariat avec les résidences pour aînés ainsi que le transport scolaire. Il en est de même pour les services d'accompagnement porte-à-porte et les premiers soins. En ce qui attrait à la sécurité, la mise en place des systèmes GPS et le paiement électronique par l'utilisation des cartes de crédit et de débit.

Pour le rôle de Bureau de Taxi, l'équipe de Taxi Expert, dans son document, a insisté pour que le Bureau du Taxi assure pleinement son rôle de soutien à l'industrie. Le numéro été 2010 du Journal Taxi aux pages 15 et 16, le plan de la direction des transports octobre 2010 à la page 4 ainsi que le plan de transport de Montréal et l'industrie du Taxi à la page 3 y font références.

Petite entreprise de taxi adapté et règlement concernant les 25 fourgonnettes

Un nombre restreint de chauffeurs est apparu au début des années 2000. À ce moment les compagnies de taxi compte peu de fourgonnettes adaptées avec une moyenne de trois fourgonnettes. Au cours de l'année 2009, le Bureau du Taxi de Montréal a fixé à 25 fourgonnettes le nombre de véhicule minimum pour pouvoir continuer à opérer dans ce secteur d'activité, sans une consultation véritable.

Le journal Taxi du printemps 2009 volume II no 2, à la page 5 faisait mention de 4 compagnies qui ont obtenu des permis restreints en date du 9 novembre 2008. Pourtant le règlement du nombre de 25 fourgonnettes est adapté à la même période. Comment l'expliquer ?

En effet, les permis restreints sont difficiles à délivrer à cause du moratoire et les gestionnaires n'ont pas pensés au sort des petites entreprises, sans offrir une solution de rechange.

Certains petits transporteurs se sont tournés vers les 4 grandes compagnies de taxi pour assurer leur subsistance. Des entreprises comme Taxi Expert, Coop de l'Ouest et Coop de l'est, qui ont une structure plus adéquate, ne peuvent plus se diriger dans cette direction.

Ces entreprises ont non seulement une certaine expertise, mais aussi un plan de développement très prometteur, tout particulièrement Taxi Expert. Une telle mesure a restreint le développement de ces compagnies et pénalisé les bénéficiaires.

Ces compagnies inexpérimentées dans le domaine ont fait l'objet des plaintes (Journal Taxi printemps 2009 volume II no 3 page 5). Il est à souligner que les 21 ans de services du fondateur de la compagnie ainsi que les vastes expériences de ses collaborateurs ont grandement facilité les tâches. En conséquence, comment assurer le développement des petites compagnies, puisque après l'entrée en vigueur du nouveau règlement, seulement 4 compagnies sont titulaires d'un permis d'intermédiaire restreint (Journal Taxi été 2009 volume II no 3).



Taxi Expert et Aide Expert Plus
8052, St-Michel bureau 3
Montréal (Québec) H1Z 3E1
514 374-7171



Il est à noter qu'en 2008, le Bureau du Taxi de Montréal a publié une affiche faisant la promotion du transport adapté offert par 4 compagnies, dont Taxi Expert. Il s'agissait d'une initiative pour encourager les familles à utiliser ces taxis accessibles qui sont mis à leur disposition. Par ce nouveau règlement, seule notre compagnie parmi les 4 promues se voit écarté des services accessibles.

Encadrement et conséquences des décisions

La mairesse de LaSalle, madame Barbe, responsable du transport du comité exécutif de la ville de Montréal, reconnaît que *la structure de l'industrie repose sur de nombreux petits propriétaires*, disait-elle dans le Journal Taxi du printemps 2010 volume 12 no 2 page 11. *Il faut leur donner du temps et les accompagner*. Ce qui n'a pas été fait avec la décision d'augmenter le nombre à 25 véhicules adaptés.

Dans le but d'éviter une prolifération des petites compagnies, le Bureau de Taxi de Montréal a puisé sur le modèle du règlement de taxi conventionnel pour encadrer la clientèle à mobilité réduite. Une telle démarche n'est pas orienté dans la bonne voie et a produit comme résultat la déstabilisation des trois compagnies citées ci haut. On n'a pas pensé à un processus de transition permettant à ces entreprises un délai raisonnable pour atteindre cet objectif. Autrement dit, un calendrier notant les étapes, les négociations d'alliances avec les partenaires et les accompagnements pour faciliter l'octroi de permis restreints.

Or notre équipe propose un délai pour arriver à une moyenne acceptable et le soutien auprès de la commission du transport. Il est devenu impératif de corriger et de compenser en même temps le tort subit par ces petites compagnies. Si l'on veut être juste et équitable.

Pour survivre, la compagnie Taxi Expert a transféré ses permis restreint chez un compétiteur pour pouvoir poursuivre ses opérations.

Pénurie de Taxis Adaptés et délivrance des permis

Lors de l'assemblée publique du 4 novembre 2010, le Bureau du Taxi et du Remorquage de Montréal, par l'entremise des commissions permanentes du conseil d'agglomération sur le transport a présenté son document relatif à la planification triennale. Aux pages 20 et 21 du dit document, les problèmes liés à la pénurie de véhicules taxis adaptés et aux renouvellements des permis restreints sont reconnus par les acteurs. Ajoutons la direction des Transports à l'Extrait du Plan de transport de Montréal octobre 2010, page 3, dénote la nécessité de développer le marché du Taxi Accessible *afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de ce service particulier, le nombre de permis délivrés à cet effet sera augmenté en fonction des besoins de la clientèle à desservir.*

En conclusion, le transport à mobilité réduite est en plein développement et la demande ne cesse d'accroître et le cas de cette clientèle est pris en grande considération par le degré de sensibilisation et de conscientisation de la collectivité.



Taxi Expert et Aide Expert Plus
8052, St-Michel bureau 3
Montréal (Québec) H1Z 3E1
514 374-7171



Recommandations

Pour remédier à la situation, l'équipe de Taxi Expert propose cinq recommandations à cette commission :

- Pour les entreprises déjà existantes, les règlements devraient tenir compte de leur ancienneté et alléger les conditions trop contraignantes pour leur survie
- Un nombre requis de 6 fourgonnettes pour les compagnies oeuvrant déjà dans le domaine du transport adapté, tout en leur accordant un délai raisonnable pour atteindre un effectif de douze.
- L'instauration d'un comité triparti composé du Bureau de Taxi de Montréal, de la Société de Transport de Montréal et d'un représentant des compagnies de transport à mobilité réduite pour accompagner ces derniers dans leurs démarches au près de la Commission du Transport du Québec pour l'obtention du nombre de permis restreints nécessaires.
- Dans le futur, les projets devraient faire l'objet d'une première consultation avant d'être élaborés et d'une deuxième consultation avant d'être soumis au conseil.
- Un dégel partiel du moratoire auprès de la Commission du Transport du Québec est impératif afin de faciliter les entreprises opérant avant les nouveaux règlements, d'atteindre les objectifs fixés par le Bureau du Taxi de Montréal.